

EDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET SOLIDAIRE

Diffusion des bonnes pratiques «développement durable» auprès des salariés et des associations familiales

PORTEUR DU PROJET

Union départementale des associations familiales de l'Essonne (UDAF91)

LE CONTEXTE ET LES OBJECTIFS

Depuis 2008, l'UDAF91 est engagée dans une démarche de développement durable (signature de la charte de prévention des déchets avec le CG 91). La direction de l'UDAF incite les salariés et les administrateurs à participer à l'amélioration des pratiques de l'association et du service rendu au travers d'un comité consultatif.

En 2014, après près d'un an de travail avec les salariés, l'UDAF91 a validé son 1er Agenda 21 organisé autour de 4 orientations :

- Réduire l'impact environnemental de l'association (consommations de matières premières et de carburant,...)
- Faire des économies d'énergie et d'eau
- Améliorer la qualité de vie au travail (meilleure intégration des nouveaux salariés, échanges entre les salariés des différents services)
- Sensibiliser les usagers aux économies d'énergie.

Ce programme d'actions intègre également un fil rouge : sensibiliser le personnel en permanence et promouvoir les actions en interne et en externe (avec en particulier la mise en place d'un trophée de l'innovation associative).

LES BÉNÉFICES ATTENDUS

Environnementaux

§ Réduction de la production de déchets, de la consommation d'énergie, d'eau, de carburant, de la consommation de matières premières, par l'adoption de gestes et habitudes « développement durable » (tri des déchets, économie d'énergie, achat de produits locaux, achats responsables etc.).

Sociaux

§ Amélioration des conditions de travail, sensibilisation des usagers et familles...

Économiques

§ Réduction du coût des charges et des matières premières : économies d'énergie (eau, électricité), choix et diminution de la consommation de papier, plastique...

